ART. 13 TER N° 448

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 448

présenté par M. Sommer et M. Lescure

ARTICLE 13 TER

À la première phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« généraux »,

insérer les mots:

« sous contrat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.